



DEUXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU

« POUR UNE INTÉGRATION SCIENTIFIQUE, ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE BLEUE »

Agadir – 31 janvier 2023

Déclaration d'Agadir

Nous, Ministres, Représentants d'États, d'Organisations internationales et régionales, en présence d'un représentant de la Commission Européenne, réunis le 31 janvier 2023 à Agadir à l'occasion de la deuxième session de la Conférence de Haut niveau de l'Initiative Blue Belt, à l'invitation de S.E. M. Mohamed Sadiki, Ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et forêts du Royaume du Maroc ;

Apprécient l'initiative prise par le Royaume du Maroc dans le cadre de l'Agenda d'action de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, lancée lors de la CoP22 tenue à Marrakech et concrétisée par la plateforme Blue Belt ;

Encourageant la mise en place des mécanismes de promotion de l'innovation et de conception de projets durables dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture dont l'objectif de préserver et conserver les écosystèmes marins ;

Soulignant que les océans et les activités économiques et sociales qui leur sont liées jouent un rôle stratégique dans l'économie bleue des pays africains et leur développement durable ;

Constatant que les écosystèmes marins sont menacés par l'augmentation significative de l'impact cumulé, en particulier en raison du changement climatique mais aussi de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et de la pollution ;

Réitérant la nécessité de faire aboutir les actions fixées dans l'Agenda 2030, et ses Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD 13 sur la lutte contre les changements climatiques et particulièrement l'ODD 14 sur la vie aquatique visant la conservation et l'exploitation soutenable des océans et des mers ;

Confirmant leur volonté d'asseoir une coopération étroite entre les pays et les organisations internationales, régionale et sous-régionales conformément aux dispositions des articles 117 et 118 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) qui soulignent le devoir de coopérer entre les Parties ;

Rappelant les conclusions alarmantes de la conférence biennale de l'ONU sur les océans (Lisbonne 2022), appelant la communauté internationale à accélérer la réalisation de l'ODD 14, pour un océan productif soutenant un approvisionnement alimentaire durable et l'économie Bleue ;



Réaffirmant que l'intégration des considérations climatiques et écosystémiques dans les économies Bleue est un prérequis pour la sécurité alimentaire à long terme, le développement humain et l'utilisation soutenable des Océans et de ses multiples ressources ;

Rappelant la nécessité d'un ancrage des activités maritimes, en général, et halieutiques en particulier, dans le cadre de l'économie bleue comme approche de développement intégré, source de nouvelles opportunités économiques prometteuses, valorisant le capital naturel et social ;

Conscients de l'importance vitale d'accroître la contribution du continent africain aux efforts mondiaux de renforcement des sciences océaniques, dans le cadre de la Décennie pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), aux fins de soutenir un développement inclusif ;

Rappelant l'impérieuse nécessité d'encourager la recherche scientifique, l'expertise, l'innovation, les systèmes d'observation des océans, partenariats multi-acteurs et les synergies pour mettre en œuvre une approche intégrée et écosystémique de tous les secteurs de l'économie bleue, basée sur la science;

Rappelant les engagements du premier Sommet africain de l'action sur le climat, tenu à Marrakech en 2016, d'accélérer la réalisation des initiatives identifiées ou lancées au niveau du continent, en mobilisant les ressources intrinsèques, les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, ainsi que les organismes et opérateurs non gouvernementaux ;

Se félicitant des efforts déployés par le Royaume du Maroc aux côtés des pays et organisations partenaires, pour l'émergence d'une Blue Belt « Community Partnerships » comme écosystème multi-acteurs d'intégration des dimensions scientifiques, économiques et environnementales autour d'actions visant une transformation pertinente des secteurs de la pêche et de l'aquaculture, pour libérer leur plein potentiel dans le sens d'une croissance bleue durable et assurer leur résilience dans un contexte climatique en mutation ;

Convaincus que la responsabilisation des utilisateurs des océans est un élément essentiel de l'action ;

Réitérant la volonté de tous les partenaires de déployer les efforts requis pour soutenir les actions mises en œuvre dans le cadre de de la Blue Belt Initiative ;

Se félicitant du cadre stratégique de l'initiative Blue Belt, intégrant les conclusions du précédent dialogue de haut niveau et les orientations de la déclaration d'Agadir 2019 ;

Partageant dans ce cadre, une vision commune : Un océan résilient et un système de production alimentaire des produits de la mer durable, fondés sur la science;

Affirmons que la structuration de l'action stratégique devra se baser sur les trois piliers suivants dans le cadre de l'initiative Blue Belt :

1. Développer et Maintenir à long terme des observations côtières et océaniques de haute qualité;



2. Intégrer l'ensemble des acteurs halieutiques dans le processus de durabilité pour aboutir à une résilience climatique et économique ;
3. Promouvoir et soutenir des pratiques aquacoles durables et contribuer à l'adaptation et l'atténuation du changement climatique.

Appelons l'ensemble des acteurs et parties prenantes à :

1. Soutenir les efforts de mise en œuvre de l'initiative Blue Belt en encourageant des propositions d'actions et de mesures permettant la mise en place de sa plateforme autour de la recherche / développement, de l'innovation technologique, environnementale et sociale ainsi que des principes de l'économie bleue et de l'économie circulaire ;
2. Promouvoir une science innovante et transformatrice, axée sur les résultats opérationnels, pour accélérer la mutation de nos modes d'exploitation et de gestion de l'océan et soutenir une pêche et une aquaculture durables ;
3. Développer les partenariats multiformes, pour renforcer la Blue Belt « Community Partnerships » et développer son portfolio d'actions, en favorisant la co-construction et l'appropriation par les acteurs des activités transformatrices.

Exprimons notre déférente gratitude à Sa Majesté Le Roi Mohammed VI pour Sa Bienveillante Sollicitude, l'accueil chaleureux de cette belle ville d'Agadir fleuron de l'économie bleue, ainsi que les moyens mis en œuvre pour l'excellente tenue de cet événement.